



*Signataires : Laurent Seydoux, Yvan Zweifel, Jacques Blondin, François Baertschi, Michael Andersen, Stefan Balaban, Alexandre de Senarclens, Sébastien Desfayes, Yves Nidegger, Marc Saudan, Jacques Jeannerat, Masha Alimi, Vincent Canonica, Raphaël Dunand, Skender Salihi, Djawed Sangdel, Arber Jahija, Jean-Louis Fazio, Jacques Béné, Pierre Nicollier, Daniel Sormanni, Charles Selleger, Murat-Julian Alder, Thierry Oppikofer, Jean-Pierre Pasquier, Francisco Taboada, Alexis Barbey, Darius Azarpey, Véronique Kämpfen*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> septembre 2023*

## **Proposition de motion pour une fiscalisation par tranche de revenus**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le système fiscal joue un rôle crucial dans le fonctionnement d'une société en permettant la collecte des fonds nécessaires au financement des services publics ;
- qu'il est essentiel que ce système soit équitable et transparent ;
- que le canton genevois dépend des contribuables importants et qu'il est donc impératif de les accueillir et de les garder ;
- que le système fiscal genevois actuel fonctionne avec une taxation linéaire et un taux unique sur l'ensemble du revenu du contribuable ;
- que, ce taux augmentant selon le revenu du contribuable, il provoque des effets de seuils aux conséquences importantes ;
- qu'une fiscalité par tranche de revenus offre une plus grande transparence fiscale en révélant clairement les taux d'imposition applicables à chaque tranche de revenus ;
- que de nombreux pays et régions du monde, y compris plusieurs cantons suisses, appliquent déjà une fiscalité par tranche de revenus avec succès,

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'adoption d'un système de fiscalité par tranche de revenus. Ce système établirait des taux d'imposition progressifs applicables à chaque tranche de revenus.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Avoir un système fiscal équitable et performant est primordial pour le financement des services publics et partant pour l'équilibre social.

Or, le système genevois ne répond pas à cette exigence de manière optimale.

En effet, ce système a un barème progressif qui fixe la taxe de l'ensemble du revenu sur le taux de la seule tranche la plus élevée du revenu.

Dès lors, il est proposé que chaque tranche du revenu soit taxée au taux qui lui correspond, la taxation finale étant la résultante de l'addition de chacune des tranches imposées.

Cette approche a l'avantage d'éviter les effets de seuils et d'être mieux proportionnée. Elle propose ainsi un système équitable et transparent. Le citoyen pourra ainsi facilement comprendre et évaluer son montant d'imposition.

Le bilan net attendu ne sera donc pas une perte de recettes fiscales mais au contraire le maintien d'un niveau optimal en évitant de perdre les contribuables importants.

D'ailleurs, cette proposition de motion n'a rien de révolutionnaire. En effet, de nombreux pays et cantons suisses appliquent déjà un tel système fiscal, qui est, au demeurant, une réussite.

Enfin, au regard des projets traités par le Grand Conseil sur la modification de la fiscalité genevoise (PL 12247-A, PL 12354, PL 13243, 13284), il serait souhaitable de trouver un compromis afin d'atteindre une majorité à la commission fiscale, de sorte à permettre au département des finances de proposer une solution répondant aux principes d'équité, de transparence et de solidarité sociale.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.